

LE STAGE D'OBSERVATION POUR L'ÉLÈVE

UNE ÉTAPE IMPORTANTE DU PARCOURS Avenir

Le stage d'observation en milieu professionnel dure de 3 à 5 jours consécutifs. Il peut se dérouler dans une entreprise, une association, une administration, un établissement public ou une collectivité territoriale (les élèves de moins de 14 ans effectuent leur stage dans des établissements publics ou des entreprises familiales.). Selon le collège, il a généralement lieu de la fin novembre au début mars, du lundi au vendredi.

Cette séquence d'observation s'inscrit dans le parcours Avenir, qui permet aux élèves de la sixième à la terminale de mieux s'orienter. A travers différentes actions, ils découvrent le monde économique et professionnel et développent leur sens de l'engagement et de l'initiative pour construire au mieux leur projet d'orientation scolaire et professionnel.

Les étapes du stage d'observation :

- > En début d'année, le professeur principal invite ses élèves à trouver une structure professionnelle qui les accueillera en stage d'observation pendant une semaine.
- > Le professeur principal organise des activités pour aider ses élèves dans leur prospection auprès des entreprises.
- > Une fois que le jeune a trouvé une structure d'accueil, il signe un document résumant les engagements de chacun et posant un cadre pour cette semaine : la convention de stage (vous trouverez en toute fin de ce livret une convention de stage type).

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2018, l'Etat, sous l'impulsion du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, met en place le portail numérique monstagedetroisieme.fr, où 30 000 stages de qualité sont proposés aux collégiens scolarisés en Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé (REP+). Ce projet mobilise les collectivités, les associations, et des partenaires privés soucieux d'aider les élèves ayant peu de « réseau ». Vous aussi, vous pouvez rejoindre cette grande cause nationale en déposant une offre sur le portail. N'attendez plus !

